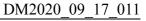
Accusé de réception en préfecture

021-242100410-20200917-2020-09-17\_011-DE

Date de télétransmission : 21/09/2020 Date de réception préfecture : 21/09/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité





## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 17 septembre 2020

Président: M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 11 septembre 2020

Nombre de présents participant au vote : 78 Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 7

#### Membres présents :

M. François REBSAMEN M. Guillaume RUET M. Pierre PRIBETICH Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM M. Thierry FALCONNET Mme Kildine BATAILLE Mme Nathalie KOENDERS M. Christophe AVENA M. José ALMEIDA Mme Stéphanie VACHEROT M. Rémi DETANG M. Marien LOVICHI Mme Sladana ZIVKOVIC Mme Dominique MARTIN-GENDRE M. Jean-François DODET M. Christophe BERTHIER Mme Françoise TENENBAUM M. Georges MEZUI M. Jean-Patrick MASSON Mme Laurence FAVIER M. François DESEILLE M. Massar N'DIAYE M. Dominique GRIMPRET Mme Lydie PFANDER-MENY Mme Danielle JUBAN M. Emmanuel BICHOT M. Jean-Claude GIRARD Mme Caroline JACQUEMARD Mme Claire TOMASELLI Mme Céline RENAUD Mme Marie-Hélène JUILLARD-M. Laurent BOURGUIGNAT **RANDRIAN** Mme Laurence GERBET M. Jean-Philippe MOREL M. Bruno DAVID M. Antoine HOAREAU Mme Claire VUILLEMIN M. Hamid EL HASSOUNI M. Olivier MULLER M. Benoît BORDAT Mme Karine HUON-SAVINA Mme Brigitte POPARD M. Patrice CHATEAU Mme Christine MARTIN M. Nicolas SCHOUTITH Mme Nadjoua BELHADEF M. Patrick AUDARD Mme Océane CHARRET-GODARD M. Léo LACHAMBRE M. Denis HAMEAU Mme Hana WALIDI-ALAOUI M. Nicolas BOURNY M. Samuel LONGCHAMPT

Mme Bénédicte PERSON-PICARD

M. Gérard HERRMANN

Mme Dominique BEGIN-CLAUDET

M. Laurent GOBET M. Jean DUBUET M. Patrick CHAPUIS

Mme Anne PERRIN-LOUVRIER

M. Gaston FOUCHERES

M. Jacques CARRELET DE LOISY

Mme Céline TONOT Mme Valérie GRANDET M. Jean-Michel VERPILLOT Mme Catherine PAGEAUX M. Didier RELOT

M. Patrick BAUDEMENT Mme Monique BAYARD

Mme Catherine GOZZI M. Philippe SCHMITT Mme Isabelle PASTEUR Mme Céline RABUT M. Frédéric GOULIER M. Philippe BELLEVILLE

M. Adrien GUENE

Mme Noëlle CAMBILLARD Mme Stéphanie GRAYOT-DIRX.

#### Membres absents:

Mme Marie-Claire TERRIER M. Philippe LEMANCEAU pouvoir à M. Pierre PRIBETICH

M. Jean-François COURGEY pouvoir à Mme Christine MARTIN

M. Stéphane CHEVALIER pouvoir à Mme Caroline JACQUEMARD

Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Patrice CHATEAU

M. Lionel SANCHEZ pouvoir à M. Nicolas SCHOUTITH

M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE

M. Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à M. José ALMEIDA.

DM2020 09 17 011 1/3

#### **OBJET:** HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

# Réalisation d'une centrale photovoltaïque – Site du centre d'enfouissement technique – Cession par bail emphytéotique

Il est rappelé que par délibération du Conseil métropolitain du 27 septembre 2018, Dijon Métropole a décidé la cession d'une emprise foncière d'environ 16 ha située en partie Nord du site du centre d'enfouissement technique, afin de permettre l'implantation d'un parc photovoltaïque et d'un poste de livraison. La cession a été consentie dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 années, assortie de conditions suspensives.

Référence écologique en France, lauréate en avril dernier du programme européen « H2020, villes et communautés intelligentes », sélectionnée parmi les 4 finalistes du programme européen « Capitale verte européenne » aux côtés de la Ville de Dijon, la Métropole déploie depuis de nombreuses années une stratégie exemplaire et reconnue dans les domaines de transition énergétique, développement des énergies renouvelables et lutte contre le changement climatique.

L'implantation de la centrale solaire répond à ces priorités et s'inscrit pleinement dans le cadre de cette politique environnementale ambitieuse conduite par la Métropole. Il est précisé que l'intérêt majeur de cet équipement sera complété par la plantation de plusieurs hectares de plantes mellifères, contribuant ainsi au renforcement de la biodiversité.

Toutes les conditions suspensives contenues dans la promesse de bail sont à présent levées. En effet, ce projet a été désigné par l'Etat, en février 2019, lauréat de la cinquième tranche de l'appel d'offres lié à la réalisation d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire, suite à l'instruction du dossier réalisée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Ce projet a fait l'objet d'un permis de construire délivré par arrêté préfectoral du 28 novembre 2018 et d'un permis modificatif délivré par arrêté préfectoral du 10 décembre 2019, devenus définitifs par l'absence de recours contentieux et de retrait administratif.

Enfin, la redevance proposée pour le bail emphytéotique, s'élevant à la somme annuelle de 1 000 € par hectare, s'avère conforme à l'évaluation établie par France Domaine.

Compte tenu de ces éléments et afin de permettre la réalisation de cet équipement, il est proposé de confirmer la cession d'une emprise foncière de 16 ha 13 a 91 ca, dans le cadre d'un bail emphytéotique de 30 ans consenti à la société « Centrale photovoltaïque du CET Dijon » (EDF EN France), assorti du versement d'un loyer annuel de 1 000 € par hectare, conforme à l'évaluation des Domaines et selon l'ensemble des conditions et modalités techniques détaillées dans ce bail. Il est également proposé de consentir à la société les servitudes de passage et d'accès nécessaires à la construction et à l'exploitation de l'équipement, ainsi qu'au passage des câbles et réseaux en tréfonds.

### Le Conseil, après en avoir délibéré, Décide :

de décider la cession par bail emphytéotique d'une durée de 30 années, au profit de la société « Centrale photovoltaïque du CET Dijon » - 100 esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex, d'une emprise foncière d'une superficie totale de 16 ha 13 a 91 ca cadastrée section AB n°s 48 de 22 300 m², 74 de 4 020 m², 77 de 19 m², 81 de 1 083 m², 194 de 6 064 m², 196 de 4 743 m², 198 de 4 543 m², 200 de 4 856 m², 202 de 1 565 m², 204 de 3 997 m², 206 de 3 188 m², 208 de 414 m², 210 de 509 m², 212 de 519 m², 214 de 3 819 m², 216 de 9 079 m², 218 de 4 550 m², 220 de 985 m², 222 de 972 m², 224 de 1 949 m², 226 de 4 112 m², 228 de 1 974 m², 230 de 1 165 m², 233 de 563 m², 236 de 375 m², 239 de 127 m², 241 de 71 m², 243 de 30 m², 245 de 18 445 m², 247 de 18 552 m², 249 de 2 189 m², 251 de 5 200 m², 253 de 8 049 m², 255 de 2 553 m², 257 de 7 498 m², 259 de 5 916 m², 261 de 1 777 m², 263 de 33 m², 265 de 3 449 m², 267 de 55 m², 269 de 84 m², afin de permettre la réalisation d'une centrale photovoltaïque située Aux Charmes d'Asnières Nord à Dijon;

DM2020 09 17 011 2/3

- de consentir les servitudes de passage, d'accès et de tréfonds nécessaires à la construction, la desserte et l'exploitation de la centrale, ainsi qu'à l'installation des câbles et réseaux en tréfonds;
- de fixer le montant annuel du loyer à la somme de 1 000 € par hectare ;
- d'approuver le projet de bail emphytéotique annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer au nom de « Dijon Métropole », tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et Monsieur le Trésorier à percevoir le produit de ce bail.

Scrutin: Pour: 85 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 7 PROCURATION(S)

DM2020\_09\_17\_011